

RAID DES DENTELLES 2022

REGLEMENT du 30h non-stop au 02/01/2022

1. Equipes :

Sont admises uniquement les équipes de 4 (18 ans minimum) dans les catégories Homme Femme Mixte dont 1 assistant remplaçant. Certaines sections se feront à 3, d'autres à 4.

Les coureurs devront rester ensemble tout au long de l'épreuve y compris en course d'orientation.

2. Rôle du remplaçant assistant :

Transport du matériel d'une aire de transition à une autre.

Pas de repos obligatoire, chaque équipe gère sa course comme elle l'entend.

Transport de son équipe en cas de shunt d'un endroit de la course à un autre.

Transport de son équipe à l'arrivée en cas d'abandon.

3. Départ-Arrivée :

Départ en masse le samedi matin à 8h

Arrivée entre 11h et 15h le dimanche

4. Activités pratiquées :

Trek-trail, course d'orientation, VTT, kayak, via cordata, le tout en orientation.

Section 1 : Trail ign(3 équipiers)

Section 2 : Vtt ign(3 équipiers)

Section 3 : Co iof ign(3 équipiers)

Section 4 : Vtt ign(3 équipiers)

Section 5 : Co iof (4 équipiers)

Section 6 : Vtt'o iof ign(3 équipiers)

Section 7 : Co iof ign, via cordata(4 équipiers)

Section 8 : kayak (4 équipiers)

5. Compétences nécessaires:

Chaque équipe devra avoir 2 équipiers capables d'orienter précisément en toutes circonstances.

Chaque équipe devra avoir 2 équipiers capables de naviguer sur des rapides en rivière classe 1-2.

6. Chronométrage :

Le chronométrage sport-ident sera utilisé du début à la fin du raid.

7. Classement :

Le classement sera établi pour chacune des 3 catégories :

Diverses récompenses seront données aux trois premiers de chaque catégorie.

Cette année toutes les balises sont obligatoires (pas d'option, pas de stratégie)

Des shunts (A-B-C) seront obligatoires pour les équipes qui manqueront une porte horaire.

Une équipe shuntée sera obligatoirement classée après les équipes non shuntées.
Chaque parcours shunt, est assorti d'une lettre.
La lettre la plus pénalisante est le A puis le B puis le C...
Une équipe sur le shunt A est forcément classée après une équipe qui aura pris le shunt B etc

8. Droits d'engagement : 110 euros par personne

Les droits d'engagements comprennent :

L'équipement des passages de corde

Le repas à l'arrivée pour l'équipe

La présence d'équipes de sécurité sur le parcours

Un lot de participation pour chacun des membres de l'équipe

Le prêt d'un doigt électronique

Deux jeux de cartes par équipe

Un road book par équipe transmis le mercredi soir qui précède afin que chacun arrive le samedi déjà prêt !

Le prêt d'une balise GPS de positionnement par équipe.

Le prêt de 2 canoës biplaces et 4 gilets.

9. Inscription :

Sur le site de la FFTRI à partir du dimanche 16 janvier 2022 à 18h00. Limité à 50 équipes. Au-delà une liste d'attente sera établie.

L'inscription est valide si les données concernant les 4 équipiers sont renseignées et que le paiement est effectué.

Les non licenciés FFTRI paieront un supplément de 2 euros qui correspond au coût du pass compétition fftri.

10. Assurance :

L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.

11. Sécurité :

Chaque concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est seul juge pour prendre le départ et poursuivre ce raid. Cependant les médecins et secouristes de l'organisation se réservent le droit d'interdire à un concurrent de poursuivre l'épreuve. Un maximum de sécurité sera mis en place tout au long du parcours.

Tout abandon devra être signalé au point de contrôle le plus proche.

L'organisation n'est pas responsable des infractions routières commises par les coureurs, les supporters et les reporters avant, pendant ou après la course.

Sur l'ensemble du parcours emprunté, les concurrents devront respecter : **le code de la route, y compris en présence de signaleurs**. Les coureurs ne sont en aucune façon, prioritaires sur la circulation des véhicules et personnes qu'ils rencontreraient tout au long du parcours. Les signaleurs ne sont positionnés que pour s'assurer du respect du Code de la Route et signaler la présence de la compétition aux promeneurs qu'ils pourraient rencontrer. Tout dépassement ou croisement devra être opéré en toute sécurité et avec courtoisie.

12. Matériel obligatoire :

Par concurrent :

- Casque à coque rigide aux normes CE (porté et attaché sur l'ensemble des sections, sauf précision contraire du carnet de route)
- Gourde ou poche à eau remplie, contenance 1 litre minimum
- Barres énergétiques et ravitaillement
- Lampe frontale, lampe arrière rouge sur le vtt, lampe avant sur le vtt, gilet fluo de nuit à vtt
- Coupe vent ou veste imperméable /respirante en fonction des conditions météo.
- Couverture de survie
- VTT en bon état (fourche télescopique vivement conseillée), Kit de réparation.
- Baudrier avec double longe, deux mousquetons autobloquant, 1 casque montagne. Vérification du matériel à l'accueil
- Bonnet ou buff
- 1 pagaie double (pas de gilets perso)
- 1 sifflet
- Une assiette, un verre et des couverts pour le repas d'arrivée (éco responsable...)
- 1 pagaie double

Par équipe :

- 2 Boussoles
- 1 téléphone portable en état de marche et batterie chargée dans une poche étanche.
- 1 trousse de secours (compresses, désinfectant, pansements à minima)
- 1 porte carte vtt

13. Environnement :

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement traversé (vignes, vergers, cultures, forêts, ...) et à ne laisser aucun détritrus dans la nature sous peine de mise hors course.

Tout franchissement de zone de culture devra être opéré en suivant la périphérie de cette dernière ou les pistes d'exploitation. Le non respect de cette consigne pourra aller jusqu'à la mise hors course de l'équipe.

Tout passage dans les zones marquées interdites entraînera la mise hors course immédiate de l'équipe. Empruntez les seuls chemins cartés et autorisés dans ces zones.

14. Pénalités :

Disqualification pour tout abandon de détritrus

30mn de pénalité minimum, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe, suivant décision des commissaires de course pour :

- Non respect des consignes de sécurité (notamment **code de la route**),
- non respect des zones de culture,
- manque de respect envers les promeneurs, riverains ou organisateurs.
- absence de matériel obligatoire
- intervention illicite ou non autorisée de l'assistant

15. Décharge de responsabilité

Chaque participant renonce dès l'envoi de son bulletin d'inscription, à faire valoir toutes revendications quelle qu'en soit la nature contre l'association Raid 400team.

Il s'engage sur l'épreuve en toute connaissance des risques inhérents à ce type d'épreuve, suivant la description qui en est faite dans le présent règlement, les documents diffusés sous forme papier ou électronique.

En particulier les cas d'accident, blessures, vols, dégâts, sur bien personnel ou autre, se produisant au cours des épreuves, dans le cadre de la participation à la manifestation.

La progression en pleine nature, l'étalement des concurrents tout au long du parcours peut rendre notamment l'accès des secours plus difficile et être à l'origine de l'aggravation d'un problème de santé dont la prise en charge est ainsi retardée.

Chaque concurrent est informé des garanties limitées inhérentes à l'assurance responsabilité civile de l'organisation.

Si un concurrent refuse de signer cette décharge de responsabilité, l'organisation se réserve le droit de refuser la participation au raid.

16. Repas et ravitaillement :

Les concurrents évoluent en **autonomie totale hors des points d'assistance**.

Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée.

17. Droits à l'image :

Vu l'article 18-1 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, l'organisation est prioritaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion, y compris ceux présentant des concurrents participant à l'épreuve.

18. Modifications du présent règlement :

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des autorisations qui lui auront été données, de conditions climatiques particulières, d'adaptation du parcours ou des règles de chronométrage.

Elle informera les participants de ces modifications par message ou courrier dans le cas de modifications majeures.

Le dernier règlement en vigueur sera disponible sur les zones d'accueil des compétiteurs lors du retrait des dossards.